

États financiers de

L'ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Alliance de recherche numérique du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance de recherche numérique du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.S. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 26 juin 2024

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	15 447 697 \$	6 405 903 \$
Montants à recevoir	16 500	139 002
TVH à recevoir	111 130	86 727
Charges payées d'avance	811 730	266 193
Avances nettes aux projets	784 913	–
	<u>17 171 970</u>	<u>6 897 825</u>
Immobilisations (note 4)	74 495	98 656
	<u>17 246 465 \$</u>	<u>6 996 481 \$</u>

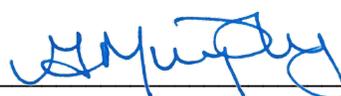
Passif et actif net

Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer	945 429 \$	2 382 101 \$
Tranche de l'avantage incitatif relatif à un bail exigible à court terme	37 816	22 606
Avances nettes des projets	–	50 320
Financement reporté (note 2)	12 944 751	2 437 007
	<u>13 927 996</u>	<u>4 892 034</u>
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	81 664	119 480
Actif net	3 236 805	1 984 967
Engagements (note 5)		
	<u>17 246 465 \$</u>	<u>6 996 481 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,





ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits		
Financement du gouvernement (note 3)	37 165 049 \$	31 511 921 \$
Cotisations des membres	605 000	618 500
Revenu d'intérêts	639 148	220 721
Autres produits	79 331	156 156
	<u>38 488 528</u>	<u>32 507 298</u>
Charges		
Charges de programme		
Infrastructure de recherche numérique	23 003 542	20 101 876
Capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle	1 374 861	–
	<u>24 378 403</u>	<u>20 101 876</u>
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	5 686 060	5 578 521
Services	1 343 776	879 671
Transports et communications	353 340	193 461
Fournitures	29 693	17 034
Frais divers	4 361	12 117
	<u>7 417 230</u>	<u>6 680 804</u>
Gestion et administration		
Salaires et avantages sociaux	3 483 285	3 235 662
Services	1 667 629	1 511 528
Transports et communications	225 032	125 053
Fournitures	37 382	60 884
Frais divers	3 568	5 709
Amortissement des immobilisations	24 161	22 147
	<u>5 441 057</u>	<u>4 960 983</u>
Total des charges	<u>37 236 690</u>	<u>31 743 663</u>
Excédent des produits sur les charges	1 251 838	763 635
Actif net, au début de l'exercice	1 984 967	1 221 332
Actif net, à la fin de l'exercice	<u>3 236 805 \$</u>	<u>1 984 967 \$</u>

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	1 251 838 \$	763 635 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	24 161	22 147
Amortissement de l'avantage incitatif reporté relatif à un bail	(22 606)	(25 072)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		
Montants à recevoir	122 502	(30 435)
TVH à recevoir	(24 403)	3 391
Charges payées d'avance	(545 537)	(146 814)
Créditeurs et charges à payer	(1 436 672)	964 903
Avances nettes aux/des projets	(835 233)	50 320
Financement reporté	10 507 744	(2 684 304)
	9 041 794	(1 082 229)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	–	(120 803)
Activités de financement		
Hausse de l'avantage incitatif reporté relatif à un bail	–	167 158
Augmentation (diminution) de l'encaisse	9 041 794	(1 035 874)
Encaisse, au début de l'exercice	6 405 903	7 441 777
Encaisse, à la fin de l'exercice	15 447 697 \$	6 405 903 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

L'Alliance de recherche numérique du Canada (l'« Organisation ») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi fédérale le 28 août 2019 à titre d'organisme membre aux termes d'une entente entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et l'Organisation.

L'Organisation a pour mandat de jouer un rôle essentiel en aidant à faire progresser l'établissement d'un écosystème d'infrastructure de recherche numérique axé sur le chercheur, responsable, adaptable, stratégique et durable pour les chercheurs canadiens.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Mode de présentation

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports et les fonds affectés au mandat de l'Organisation sont comptabilisés à titre de fonds reportés et constatés à titre de produits au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les cotisations des membres sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, à condition que leur perception soit raisonnablement assurée.

c) Charges

Dans l'état des résultats, l'Organisation classe ses charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et selon la fonction à laquelle elles se rattachent directement.

d) Immobilisations

Les immobilisations comprennent les améliorations locatives, qui sont comptabilisées au prix coûtant. Lorsqu'une amélioration locative n'aide plus l'Organisation à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

Les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux au titre des améliorations locatives se composent de montants accordés à l'Organisation pour les bureaux loués à bail. Cet apport est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

f) Régimes d'avantages sociaux des employés

L'Organisation est membre du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Organisation a adopté des principes comptables propres à un régime de retraite à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

g) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, lesquelles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les apports reportés et le montant de certaines charges à payer au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

2. Financement reporté

L'Organisation a reçu d'ISDE les fonds suivants :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	2 437 007 \$	5 121 311 \$
Contributions reçues	47 672 793	28 827 617
Montants constatés à titre de produits	(37 165 049)	(31 511 921)
Solde à la fin de l'exercice	12 944 751 \$	2 437 007 \$

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

3. Financement du gouvernement

Les deux accords de contribution pour le programme de contribution à l'infrastructure de recherche numérique entre l'Organisation et ISDE ont été signés les 19 et 30 juin 2023. Ces accords visent à financer les activités de l'Organisation. Ils prennent fin le 31 mars 2025.

Le 28 septembre 2022, l'Organisation et ISDE ont signé un accord de contribution pour le programme de capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle, et un avenant à cet accord a été signé le 18 janvier 2023. Cet accord vise à financer la capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle afin de soutenir la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle. Il prend fin le 31 mars 2027.

L'accord de partenariat entre le Conseil national de recherches du Canada (« CRNC ») et l'Organisation dans le cadre de l'élargissement des activités du CANFAR (Canadian Advanced Network for Astronomical Research – réseau de pointe canadien pour la recherche en astronomie) a été signé le 1er décembre 2023. Cet accord vise à développer une infrastructure de recherche numérique pour répondre aux besoins de la communauté de recherche du CNRC et de l'ensemble de la communauté de recherche universitaire. Il prend fin le 31 mars 2031.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	120 803 \$	46 308 \$	74 495 \$	98 656 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2023 se sont élevés respectivement à 120 803 \$ et 22 147 \$.

5. Engagements

Selon le contrat de location-exploitation, l'Organisation doit effectuer les paiements suivants au cours des trois prochains exercices :

2025	167 861 \$
2026	169 244
2027	169 244
	506 349 \$

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Régimes d'avantages sociaux des employés

À compter du 1^{er} mai 2021, l'Organisation est devenue membre du Régime de retraite du Collège des arts appliqués et de technologie (le « CAAT »), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées offert à tous les employés admissibles des membres participants du CAAT. Les participants recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annuels au cours des cinq années consécutives précédant la retraite, la cessation ou le décès qui présentent les gains les plus élevés.

L'Organisation ne comptabilise aucune part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car elle dispose de renseignements insuffisants pour déterminer sa part de l'actif et du passif sous-jacents du régime de retraite. L'excédent réglementaire du régime au 31 décembre 2023 s'élevait à 4,71 milliards de dollars et la plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite est en date du 1^{er} janvier 2023.

Les cotisations de l'employeur au régime au cours de l'exercice par l'Organisation se sont élevées à 508 211 \$ (503 576 \$ en 2023) et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux dans l'état des résultats.

7. Risques financiers

Les instruments financiers de l'Organisation comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux débiteurs. L'Organisation tient ses comptes en espèces auprès de banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'Organisation évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. L'Organisation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif et en tenant ses comptes créditeurs à jour tout au long de l'exercice. L'Organisation surveille continuellement ses flux de trésorerie afin de maintenir ses liquidités pour les exercices à venir.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés.

i) Risque de change

Le risque de change désigne certains actifs qui sont exposés aux fluctuations des devises. L'Organisation estime ne pas être exposée de façon importante au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation estime ne pas être exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers. L'Organisation estime ne pas être exposée à l'autre risque de prix.

8. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2023 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.